

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

La période de chaleur et de sécheresse que nous subissons depuis plusieurs semaines sur le littoral a été heureusement coupée par un fort orage qui a éclaté dimanche soir vers 9 heures et qui s'est prolongé pendant une grande partie de la nuit. Dès la première averse, les joyeuses danses dominicales organisées sur la promenade Sainte-Barbe par le Comité des fêtes de la Saint-Roman ont été brusquement interrompues, et la foule riieuse s'est enfuie sous des torrents d'eau pour s'abriter au plus vite. Au surplus, la population monégasque, comme tous les agriculteurs de la région, ont accueilli avec joie cette pluie bienfaisante qui a lavé à grande eau les rues et a fait reverdir jardins et campagnes.

La température s'est adoucie à la suite de cet orage et, pendant toute la journée d'hier ; un vent assez fort a rafraîchi l'atmosphère, atténuant la chaleur des rayons du soleil qui brille de nouveau dans notre ciel rasséréné.

Aussi peut-on prévoir pour dimanche prochain une très belle clôture des fêtes de Saint-Roman. C'est en effet le 1^{er} septembre qu'aura lieu la dernière journée de ces divertissements populaires qui, pendant la saison d'été, mettent en liesse la population monégasque. Le dévoué Comité présidé par M. Botta a fait afficher le programme de cette journée de clôture : il comprend un concert qui, dans l'enceinte du bal ornée à nouveau pour la circonstance, sera donné de 4 à 6 heures de l'après-midi, par la Société Philharmonique, sous la direction de M. Schwentzer ; puis le soir, un feu d'artifice tiré sur la batterie par M. Cupellini et enfin un grand bal final au cours duquel seront décernés des prix de valse. C'est dire qu'il y aura foule pendant toute la journée et toute la soirée sous les agréables ombrages de la promenade Sainte-Barbe.

La Société des Régates a fait dimanche dernier sa sortie annuelle. Le banquet traditionnel a été servi au Parc Saint-Donat, charmante station située sur les bords du Loup, dans la commune de la Colle.

Partis à 7 heures du matin de la gare de Monaco, les excursionnistes sont arrivés vers neuf heures à la Colle où une aubade a été donnée à la municipalité, par une fanfare organisée pour la circonstance et fort habilement dirigée par M. Capella.

M. Sue, Maire de la Colle, a chaleureusement félicité les exécutants et remercié M. Louis Néri, qui en l'absence du président, M. François Médecin, avait pris la direction de la sortie, mission dont il s'est acquitté avec beaucoup d'amabilité et un tact parfait.

Un vermouth d'honneur a été offert par la municipalité de la Colle, au cours duquel ont été

échangés des toasts empreints d'une grande cordialité. La Société s'est ensuite rendue au Parc Saint-Donat, distant de la Colle de près d'un kilomètre, où a eu lieu le banquet fort bien servi par les propriétaires de cette station MM. Scherer frères. Au dessert, de nombreux toasts applaudis ont été portés, par M. Néri, vice-président, M. Sue, maire de la Colle, invité, ainsi que son adjoint M. Teyssie, par M. Bernard Trégia et M. Muller, vice-président des Régates. La fanfare a exécuté la *Marseillaise* et l'*Hymne Monégasque* qui ont été écoutés debout et vigoureusement applaudis. Un bal a été ensuite organisé et on y a dansé avec entrain jusqu'à l'heure où il a fallu songer au départ, heure trop vite sonnée au gré de tous ceux qui ont pris part à cette agréable excursion.

A 7 heures et demie, la Société rentrait à Monaco, enchantée de la cordiale réception qui lui a été faite par la municipalité et la population de la Colle.

Les membres de l'Archiconfrérie de la Miséricorde de Monaco célébreront solennellement du jeudi 29 août au dimanche 8 septembre les fêtes de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste et de la Nativité de la Vierge. Tous les membres sont priés d'assister aux cérémonies religieuses en l'honneur du patron et de la patronne de l'Archiconfrérie.

Dans ses audiences des 20 et 24 juillet, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Jean-Baptiste Elena, né le 24 février 1883, à Ceriana, province de Port-Maurice (Italie), manoeuvre, demeurant à Monaco, quinze jours de prison pour coups et blessures volontaires ;

Martino-José Rodriguez, né en février 1865, à Cadix (Espagne), cultivateur, sans domicile fixe, vingt-quatre heures de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Pierre-Jean-Baptiste Pellazza, né le 21 mai 1877, à Priola, province de Cuneo (Italie), journalier, demeurant à la Turbie, vingt-quatre heures de prison (même délit) ;

Adolphe Schermann, né le 25 avril 1878, à Obon-Stockholm (Suède), mécanicien, sans domicile fixe, quarante-huit heures de prison pour mendicité.

Lettre de Paris

Paris, 26 août 1901.

La prochaine venue en France de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie est le principal sujet des articles de tous les journaux et cette nouvelle a été partout accueillie avec une profonde joie. La presse parisienne, d'accord sur ce point avec l'immense majorité de la presse étrangère, considère cet heureux événement comme une garantie nouvelle de la paix générale.

Dans le dernier conseil des ministres tenu sous la présidence de M. le Président de la République, la séance a été presque tout entière consacrée à la prochaine visite impériale. M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères,

a fait connaître à ses collègues les conditions générales dans lesquelles s'effectuera le voyage de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie.

Le jour de leur arrivée, M. le Président de la République, escorté par toute l'escadre du Nord, se portera à la rencontre de nos hôtes impériaux pour leur souhaiter la bienvenue à leur entrée dans les eaux françaises. Les Présidents des Chambres et les Membres du Gouvernement accompagneront le Président de la République. L'Empereur et le Président de la République passeront immédiatement en revue l'escadre du Nord.

Après le déjeuner naval qui suivra la revue, l'Empereur et l'Impératrice, accompagnés par M. le Président de la République, quitteront Dunkerque pour se rendre au château de Compiègne où ils ont accepté de résider. Le lendemain, l'Empereur et le Président de la République assisteront aux opérations finales des grandes manœuvres.

Le quatrième jour, revue des quatre corps d'armée qui auront pris part aux manœuvres. Des tribunes seront réservées aux membres du Sénat et de la Chambre, aux grands fonctionnaires de l'Etat et aux officiers des armées de terre et de mer. Après la revue, un grand déjeuner militaire sera offert à l'Empereur et à l'Impératrice par M. le Président de la République. Les bureaux des deux Chambres et les membres du gouvernement y seront invités.

M. Leygues, ministre de l'intérieur par intérim, a rappelé les mesures prises en 1896, lors du précédent voyage du Tsar en France. Il a exposé les mesures proposées par la Sûreté pour assurer la sécurité de nos hôtes impériaux.

Il faut se borner à reproduire ce compte-rendu officiel qui ne donne du programme du voyage des Souverains que les détails qui, jusqu'ici, sont seuls arrêtés. Comme on peut le constater, rien n'est prévu pour l'emploi de la troisième journée du séjour du couple impérial. Le Tsar et la Tsarine resteront-ils à Compiègne ? Viendront-ils à Paris ? Nicolas II en décidera lui-même ; on attend au Ministère des Affaires étrangères la manifestation de ses intentions sur ce point.

Ce qui est certain, c'est que l'accueil sera grandiose et digne des deux grandes nations amies.

* * *

Le personnel du Conservatoire de musique et de déclamation est maintenant dispersé par les vacances. M. Théodore Dubois aura été le dernier parti. Retenu à Paris par les examens de son fils, qui était candidat au concours d'agrégation, il n'aura pas pu se rendre immédiatement, comme il a l'habitude de le faire tous les ans, dans sa propriété de la Marne, aux portes de Reims.

A la rentrée, il y aura lieu de procéder aux élections des candidats à différentes chaires vacantes, et les membres de la commission supérieure d'enseignement seront convoqués à cet effet, quelques jours avant la réouverture de l'établissement, très probablement.

Il y aura d'abord lieu de procéder à la nomination d'un professeur de chant, par suite de la démission de M. Duprez. M. Giraudet, professeur de l'une des classes d'opéra, a donné sa démission pour poser sa candidature à ce poste.

L'une des chaires d'opéra sera donc libre et il faudra combler cette vacance.

C'est ensuite une classe d'opéra comique, dont le professeur, M. Léon Achard, atteint par la limite d'âge, sera admis à faire valoir ses droits à la retraite. Il faudra lui trouver un successeur, et on a déjà parlé de M. Lucien Fugère, de l'Opéra-Comique, qui, s'il acceptait l'offre qui lui a été faite, comblerait le vœu de tous. L'excellent Fugère n'a pas passé par le Conservatoire. Il y fut même, croyons-nous, refusé aux examens d'admission. Il n'en

est pas moins vrai qu'il a atteint dans son art une perfection telle que son enseignement ne pourrait que justifier le choix de la commission supérieure et profiter à la grande école du faubourg Poissonnière.

* * *

Voilà qui va faire plaisir aux amoureux de la vieille chanson française, la chanson joyeuse et de bon aloi; on va élever à Désaugiers un monument; c'est le jeune sculpteur Louis Maubert qui a été chargé, par le Conseil municipal de Fréjus, ville où naquit Désaugiers, d'honorer par le bronze, l'auteur de *Monsieur Dumollet*.

Le sculpteur Maubert a ainsi conçu son projet: sur une fontaine en marbre, s'élèvera une colonne entourée d'un cep de vigne; un filet d'eau s'échappera d'une grappe; le buste en bronze de Désaugiers sera placé sur la colonne.

C'est au poète Raoul Gineste qu'est due l'initiative d'élever un monument à l'écrivain de tant de charmantes chansons, dont certaines comme *Monsieur et Madame Denis* sont demeurées populaires.

Désaugiers, au reste, méritait bien un bronze; ce fut un écrivain qui charma, pendant de longues années, les amateurs de théâtre gai, et de chansons aimables; il composa plus de cent vaudevilles et plus de mille chansons, et certains de ses écrits, comme *Paris à cinq heures du matin*, sont des chefs d'œuvre dont s'enrichissent les anthologies.

Désaugiers, qui naquit en 1772, était le fils d'un musicien qui mit un certain nombre de ses vaudevilles en musique, et notamment le *Médecin malgré lui*, représenté en 1791.

Après avoir quitté la France, en proie à la Terreur, Désaugiers, parti pour Saint-Domingue, tomba en pleine insurrection; ses aventures, pendant la révolte dominicaine, sont extraordinaires; cent fois sur le point de mourir, Désaugiers ne perd jamais sa bonne humeur; au milieu des batailles, il écrit encore des chansons; et si, plus tard, à Philadelphie, il ne meurt pas de faim, c'est qu'il sait jouer du clavecin, et qu'il donne des leçons de cet instrument aux Américaines poétiques.

Désaugiers mourut en 1827, après avoir vu naître à la gloire son concurrent Béranger, qu'il avait, du reste, reçu au *Caveau*, avec de grands éloges.

La ville de Fréjus a eu raison de se souvenir de la charmante physionomie de Désaugiers à qui, en 1813, des académiciens enthousiastes offrirent un banquet, ce qui fit dire au poète:

Je suis tout gonflé d'orgueil
De voir à votre fauteuil,
Se frotter ma chaise.

Désaugiers, après ce banquet, crut un instant qu'il siégerait sous la coupole; cet espoir fut déçu. La chaise de Désaugiers, selon son vœu, ne se transforma jamais en fauteuil...

L. S.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

A l'Académie des sciences morales et politiques. — Dans la dernière réunion de cette savante Assemblée, M. Arthur Raffalovich, délégué du ministre des finances de Russie et correspondant de l'Académie, passé en revue quelques-uns des arguments employés en Allemagne dans la polémique soulevée par les conséquences de l'évolution industrielle de ce pays.

Après avoir énoncé les avantages que l'Allemagne a retirés des traités de commerce conclus en 1891 et 1894 avec les Etats de l'Europe centrale et de la Russie, l'auteur a parlé de l'influence des agrariens et des grands fabricants dans les travaux préparatoires en vue de la révision du tarif en vigueur qui doit expirer le 31 décembre 1903. « Il ne s'agit pas seulement pour eux, dit M. Raffalovich, d'avantages matériels; c'est aussi une bataille pour la suprématie politique dans l'Etat que livrent les représentants de la propriété foncière, de la caste militaire contre le commerce et l'industrie, et cependant nombreux sont déjà les bénéfices fiscaux qui leur ont été accordés par les lois taxant l'alcool et le sucre. »

M. Raffalovich a dégagé ensuite certaines idées intéressantes de ces polémiques si violentes qui sont engagées en Allemagne depuis quelques mois et a signalé l'attitude prise par les hommes de sciences, par les maîtres allemand de l'économie politique, qui, après avoir accepté avec plus ou moins d'enthousiasme les lois d'assurance et de protection ouvrières, font face aujourd'hui aux revendications exagérées de l'agrariarisme et se font les avocats résolu du consommateur, du producteur, du négociant.

On se souvient que M. Raffalovich a été, en avril dernier, un des membres les plus actifs du Congrès de l'Association maritime à Monaco.

Concours d'automobiles à Glasgow. — L'*Automobile Club of Great Britain and Ireland* organise avec le concours du *Scottish Club* de très intéressants concours de véhicules automobiles durant la semaine du Congrès international de génie civil (2-6 septembre).

Ces concours ne seront pas de concours de vitesse, mais de résistance. On n'admettra, en effet, pas de vitesse supérieure à la vitesse limite légale en Ecosse, de 16 kilomètres à l'heure; mais un commissaire accompagnera chaque voiture et notera la durée et la cause de tous les arrêts et les prix seront acquis, dans chaque catégorie, aux véhicules qui n'auront subi aucun arrêt du fait de leur mécanisme.

Il y aura une section pour les fabricants et une pour les propriétaires de voitures. Les voitures sont ainsi classées:

- a) Voitures déclarées à un prix de vente de 6,250 fr. et au-dessous, avec sièges pour au moins deux voyageurs y compris le conducteur;
- b) Voitures déclarées à un prix de vente de 6,250 à 8,750 francs avec sièges pour au moins trois voyageurs y compris le conducteur;
- c) Voitures déclarées à un prix de vente de 8,750 à 12,500 francs avec siège pour au moins quatre voyageurs y compris le conducteur;
- d) Voitures déclarées à un prix de vente de plus de 12,500 francs, avec sièges pour quatre personnes au moins y compris le conducteur;
- e) Motocycles pour deux personnes au plus.

MARINE ET COLONIES

Les turbo-moteurs dans la marine anglaise.

— M. Arnold-Forster questionné à la Chambre des Communes sur l'adoption des turbo-moteurs pour les navires de la marine de guerre anglaise, a répondu en ces termes: « Aucune décision n'a encore été prise à cet égard. Des essais sont en cours actuellement avec le *Viper* dans des conditions du service normal, et des comparaisons sont faites avec les autres contre-torpilleurs. Beaucoup de renseignements intéressants ont été ainsi obtenus qui permettront de prendre une décision en toute connaissance de cause. Les expériences faites avec le *Viper* ont montré que les turbo-moteurs permettaient de réaliser une plus grande vitesse que celle qui peut être obtenue avec un destroyer de dimensions et de formes similaires pourvu de machines ordinaires. Les vibrations sont pratiquement évitées. Il ne semble pas correct d'autre part de dire que les turbo-moteurs prennent moins de place que les machines ordinaires, mais ils exigent moins de hauteur verticale et peuvent par suite être tenus plus aisément au-dessous de la ligne de flottaison, ce qui constitue un avantage indéniable. Le personnel total pour les chaudières et machines du *Viper* est supérieur en nombre au personnel de service sur les destroyers de 30 nœuds avec machines ordinaires, mais la puissance maximum que peuvent donner les machines est de beaucoup plus considérable pour le *Viper* que pour les autres destroyers. On étudie dès maintenant l'application des turbo-moteurs aux croiseurs de 3^e classe et à de nouveaux types de destroyers; mais aucune décision n'a été prise pour les vaisseaux compris au programme de cette année. Jusqu'à présent, nous n'avons pas l'intention d'étendre le système aux cuirassés ou aux grands croiseurs. »

Les essais du « Chateaufort ». — Le grand croiseur *Chateaufort*, construit par les Forges et Chantiers de la Seyne, sur les plans de M. Lagane, est sorti pour effectuer ses essais de vitesse à tirage forcé, sur les bases des îles d'Hyères.

Les résultats de ces essais ont été très satisfaisants; le navire s'est très bien comporté et la vitesse obtenue est de 24 nœuds 15 centièmes.

Le *Chateaufort* d'une longueur de 138 mètres, bat ainsi tous les records de vitesse des navires ayant les mêmes dimensions et le même déplacement.

Ces résultats font honneur à la Compagnie des Forges et Chantiers et à M. Lagane, administrateur, chargé de la construction de ce superbe croiseur.

Les provisions d'un transatlantique. — Le *Scientific American* donne le détail des provisions du *Deutschland*, le transatlantique le plus rapide qui soit à flot et dont le voyage le plus rapide s'est effectué à la vitesse moyenne de 23,36 nœuds. c'est-à-dire un peu plus de 43 kilomètres à l'heure.

C'est d'abord le charbon. Il y a 112 foyers à alimenter qui brûlent ensemble 572 tonnes par jour; comme le voyage de New-York à Hambourg dure six ou sept jours suivant le temps, les soutes sont agencées pour contenir une réserve suffisante et reçoivent 5,000 tonnes; à chaque voyage le plein est fait partout.

Le nombre total des bouches à nourrir est, quand la liste des passagers est pleine, de 1,617, dont 467 pour les cabines de 1^{re} classe, 300 pour les cabines de 2^e classe, 300 passagers d'entrepont et 550 hommes d'équipage comprenant les officiers, les marins, les maîtres d'hôtel et le personnel des machines. Pour nourrir tout ce monde, le navire emporte l'équivalent de 14 bœufs, 10 veaux, 29 moutons, 26 agneaux et 9 porcs, indépendamment de trois tonnes de volailles diverses: poulets, canards et gibier et de 770 kilos de poisson, 180 kilos de langues et autres charcuterie, 1,700 douzaines d'œufs et 14 barils d'huîtres. L'approvisionnement comporte encore 600 kilos de beurre de table, 2,000 litres de lait et 300 litres de crème. Du côté des légumes, on trouve 175 barriques de pommes de terre, 75 barriques de légumes assortis, 200 douzaines de laitues, etc.; à chaque voyage, on embarque également 90 barriques de farine pesant chacune 88 kilos, 160 kilos de levure et plus de 4 tonnes de fruits frais assortis.

Comme liquides, on trouve 400 tonnes d'eau potable, 12,000 litres de vins et liqueurs, 15,000 litres de bière en fûts et 3,000 bouteilles de bière, enfin 40 tonnes de glace à rafraîchir.

Voies navigables et navigation à vapeur en Sibirie.

— M. Theiss étudie, dans *Die Reform*, les rivières de Sibirie et la navigation à vapeur sur ces rivières. Il répartit les cours d'eau sibériens en trois groupes: 1^o ceux qui se déversent dans l'Océan glacial du nord: Obi, Iénisséï et Lena pour les grands fleuves, Tas, Chatanga, Clénok, Jana, Indigirka, Kolysua, etc., pour les cours d'eau de moindre importance;

2^o Ceux qui coulent vers l'Océan Pacifique et parmi lesquels l'Amour occupe une place prépondérante;

3^o Ceux qui déversent leurs eaux dans des lacs intérieurs et notamment dans le lac Baïkal.

Les grands fleuves sibériens dépassent, comme longueur et comme étendue des bassins, les fleuves européens, et ils ne sauraient être comparés qu'aux fleuves américains; mais l'hiver, ils sont couverts d'une couche épaisse de glace. Les premières tentatives de navigation à vapeur remontent à 1838, mais les entreprises de ce genre réussirent peu; en 1870 on ne comptait encore que 22 vapeurs sur l'Obi et c'est seulement en 1895 que la centaine a été dépassée, et pourtant ce fleuve offre 3,415 kilomètres de parcours navigable; à Kolywan, il mesure déjà 1,700 mètres de large; près de Samarow, au confluent de l'Irtisch, il a 3,200 mètres de large. L'Irtisch est navigable sur 2,790 kilomètres de largeur.

La navigation à vapeur est également peu développée sur l'Iénisséï, en 1898, il y circulait 10 vapeurs, 40 bateaux spéciaux, quelques voiliers, indépendamment de nombreux trains de bois. Le bassin de ce fleuve est relié à celui de l'Obi par un canal de 8 kilomètres environ, de longneur, mais, en été, ce canal ne peut recevoir que des bateaux de 10 tonnes au plus. L'Iénisséï est relié au lac Baïkal par l'Angara sur lequel on rencontre de nombreux rapides et qui n'est guère navigable que sur 650 kilomètres environ. Des services assez réguliers de vapeurs existent sur le lac Baïkal.

La Lena est aussi très peu fréquentée par les vapeurs; du reste, à Kirensk, où le trajet des vapeurs commence, elle reste gelée plus de 200 jours par an et l'embouchure ne reste libre de glace que 99 jours par an, bien que le Delta, de 160 kilomètres de longueur, s'étende sur une largeur de 213 kilomètres.

Sur l'Amour, la circulation est plus active. La flotte commerciale du bassin de l'Amour comprenait, en 1899, 35 vapeurs en bois, 59 en fer ou en acier, 36 bateaux en bois et 87 en fer. La Société de navigation et de commerce sur l'Amour disposait de 21 vapeurs en acier à elle seule. Quelques vapeurs offrent des agencements spéciaux pour les voyageurs, comme les vapeurs du Volga. La plupart de ces bateaux émanent de chantiers anglais ou belges. Les prix de transport pour les voyageurs sont de 6 centimes 1/4 par kilomètre en 1^{re} classe, 3 centimes 3/4 en 2^e classe et 0,9 centimes en 3^e classe. Pour les marchandises, on demande en moyenne 2 centimes 1/2 par tonne-kilomètre, à la descente, et le double à la remonte. Entre Stretensk (sur la Schilka) et Nicolajewsk, la navigation est possible en moyenne 5 mois par an. Le bassin de l'Amour est, du reste, exposé à des inondations deux fois l'an, au moment de la fonte des neiges et en juillet à la suite de violentes averses, mais dès que la saison sèche arrive, le fleuve s'assèche au point qu'à Nicolajewsk, au débouché, les bateaux ne peuvent gagner l'Océan en basses eaux. Durant cette période, seuls peuvent naviguer les bateaux à très faible tirant d'eau.

LETTRES ET ARTS

La Conservation des musées. — Les vols successifs dont viennent d'être victimes plusieurs musées de Paris et la récente circulaire du Ministre de l'Instruction publique à ce sujet soulèvent la question de la responsabilité civile et pénale des conservateurs de nos dépôts publics.

Jusqu'où va cette responsabilité d'après la loi et dans l'état actuel de la jurisprudence ?

Sous l'ancien régime, la négligence des conservateurs de dépôts publics ne les exposait à aucune répression pénale. La loi du 20 nivôse, an II, inaugura un régime nouveau : elle frappa de deux années de prison le gardien de scellés, au cas où les scellés auraient été brisés et où il ne pourrait justifier de la force majeure. Allant plus loin dans la même voie, les auteurs du projet de code pénal de 1810 insèrent dans le texte qu'ils présentaient, une disposition ainsi conçue : « Quant aux soustractions, enlèvement de pièces, ou de procédure criminelle, ou d'autres papiers, registres, actes et effets contenus dans les archives, greffes et dépôts publics, les peines seront contre les greffiers, archivistes et autres dépositaires négligents, de trois mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de cent à trois cents francs. »

C'est cette disposition qui devint l'article 256 du Code pénal après avoir subi deux modifications. Au cours de la discussion au Conseil d'Etat, aux mots « Contenus dans les archives, greffes et dépôts publics », on ajouta cette phrase : « ou remis à un depositaire public en cette qualité », et la Commission du Corps législatif fit insérer nominativement les notaires à la suite des archivistes.

Quant aux raisons de la disposition nouvelle, elles furent données très nettement par Noailles dans l'exposé des motifs : « Un dépôt public, dit-il, est un asile sacré et tout enlèvement qui y est commis est un véritable attentat à la propriété particulière ; c'est une violation de la garantie sociale, un attentat contre la foi publique. Les dépositaires doivent veiller avec soin à la conservation de leurs dépôts ; ils en sont responsables, sans doute, mais il ne suffit pas qu'ils puissent être atteints par des dispositions pécuniaires, résultant des dommages qu'ils peuvent occasionner ; ils doivent être punis même pour leur simple négligence. »

On voit, à priori, que cette disposition incrimine les greffiers, notaires et autres dépositaires négligents, mais comprend-elle, dans le mot *dépôt*, les bibliothèques et les musées ? dans les mots *autres dépositaires*, les bibliothécaires et les conservateurs ?

Des criminalistes comme Chauveau et Faustin Hélie en ont douté, mais leurs scrupules n'ont été partagés ni par les magistrats ni par les autres théoriciens du droit.

Une jurisprudence constante s'est établie, en effet, en sens contraire aux objections, très réservée d'ailleurs, de Chauveau et de Faustin Hélie ; les arrêts ont répondu : « Attendu que par l'expression générale *effets*, l'article 254 a désigné tous les objets quelconques renfermés par un dépôt public autre que ceux dont le même article

fait une désignation particulière ; que dès lors, les livres, les statues, les monuments des arts renfermés dans une bibliothèque ou un musée quelconque sont généralement compris dans le mot général *effets* ; qu'un directeur de musée public est, par la nature même de ses fonctions, un depositaire public, etc., etc. »

Remarquons toutefois que les arrêts que nous venons d'évoquer ont été rendus non à l'occasion de poursuites exercées contre des conservateurs de musées à raison de leur négligence, mais contre des individus étrangers à la surveillance des musées où ils s'étaient rendus coupables de soustractions.

Si la soustraction a été commise dans le dépôt public par le depositaire lui-même, la peine encourue est celle des travaux forcés à temps.

Quant aux poursuites correctionnelles intentées contre des bibliothécaires ou des conservateurs de musée, on n'en connaît pas encore d'exemple. Il ne semble pas douteux, cependant, que le conservateur de musée encourre bien la peine du depositaire négligent. Cette responsabilité pénale se double d'une responsabilité civile, et enfin il s'y joint ce que l'on peut appeler la responsabilité administrative qui a pour sanction le retrait des fonctions ou l'une des peines disciplinaires indiquées par les règlements.

VARIÉTÉS

SECOURS AUX NOYÉS

Les journaux sont pleins des plus sinistres nouvelles ; il n'est guère de jour où ne s'affirme de nouveau cette vérité, déjà souvent constatée, que peu de personnes en France savent nager. Les noyades répétées dont la chronique nous a entretenus pendant ces derniers temps justifieront peut-être le titre de cet article, peu folâtre assurément, mais sans contredit très utile à l'occasion.

Dans nos grandes villes, où tout est organisé en vue de prompts secours pour toutes sortes d'accidents, on perd un peu de vue le danger constant, par ce fait même que l'assurance d'avoir des secours immédiats donne une bien plus grande sécurité.

Il en va tout autrement à la campagne, et quand, livrés à notre seule initiative, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour sauver d'une mort instantanée ou nous-mêmes ou des nôtres. Il n'est pas exagéré de qualifier d'affolement l'état des assistants dans les cas dont je parle. Chacun parle, discute, donne son avis. Les conseils sont ridicules parfois, contradictoires souvent, inutiles toujours, personne ne sachant généralement quoi faire, ni surtout comment faire. La fameuse chanson du *Pendu de Mac-Nab* pourrait être rééditée, avec de légères variantes, et appliquée au sort d'un homme retiré de l'eau, étendu sur la berge et entouré d'une foule glapissante, larmoyante, qui, finalement, ne le tire nullement d'affaire.

Attendre l'arrivée du médecin, c'est, on le comprend, compromettre autant qu'il est possible de le faire le sort du malheureux ; la vie du noyé dépend de la rapidité et de l'intelligence des soins qui lui seront donnés.

* *

A Paris, où il existe des postes de secours, M. Lépine vient d'innover l'établissement de « lits à chauffe électrique », qui rendront certainement les plus grands services. Autrefois, les lits étaient chauffés par des courants d'eau chaude, mais il y avait dans ce fait même une cause de retard très préjudiciable. Grâce au courant électrique, qu'un simple commutateur peut établir instantanément, toute cause de retard disparaît, et, le long des tiges métalliques qui composent le lit, les rayons calorifères circulent rapides et s'irradient puissamment, grâce à des réflecteurs disposés à cet effet.

Lorsqu'un noyé est amené sur la berge, il est placé sur un brancard formé de deux longerons en tubes d'acier, entretoisés de façon à pouvoir s'appliquer exactement sur les supports du lit ; ce cadre est garni au milieu d'une feuille de cuivre perforé, sur laquelle le malade est placé comme sur une table où l'on puisse faire la manutention prescrite pour le rappeler à la vie.

Le chef de poste actionne le commutateur et envoie le courant électrique dans le radiateur du lit chaud. On

peut déshabiller le malade, soit sur le brancard, soit sur le lit même après y avoir posé le brancard.

On recouvre le malade au moyen de couvertures de laine passant par dessus les longerons du lit, de façon à laisser l'air chaud pénétrer autour du corps ; au bout de quelques minutes, la température de l'air autour du malade est de 45° environ ; on supprime le courant dans la moitié des radiateurs et l'on maintient aussi longtemps que l'on peut une température variable entre 40° et 50°, pendant laquelle toute la surface du malade doit se réchauffer complètement.

L'éloge de notre organisation parisienne, au point de vue des secours aux noyés, n'est d'ailleurs plus à faire, puisque, sur 414 personnes submergées pendant le cours de l'année 1900, il n'y en a eu que douze qui n'ont pu être rappelés à la vie.

Mais nous voudrions rappeler une fois de plus les soins élémentaires qui peuvent être donnés lorsqu'on se trouve isolé de tout secours en présence d'une personne qui vient d'être retirée de l'eau.

Plusieurs médecins se sont efforcés, à ce sujet, de vulgariser diverses méthodes, le docteur Galtier-Boissière et le docteur Laborde notamment.

Les deux plus connues sont : la respiration artificielle et les tractions rythmées de la langue.

Il doit bien être entendu que, avant de procéder à l'une ou à l'autre de ces interventions, il faut enlever rapidement les vêtements du noyé, en les coupant, s'il est nécessaire, pour aller plus vite. On couche ensuite le patient sur le dos, en lui tournant légèrement la tête et le corps à droite, pour lui faciliter le renvoi de l'eau absorbée, et on s'efforce de provoquer des vomissements.

A ce moment peut intervenir le procédé de la respiration artificielle, qui n'est malheureusement pas très aisé à pratiquer par tout le monde. Les mouvements à imprimer aux bras pour amener le soulèvement rythmique du thorax et le rétablissement de la respiration demandent à être faits avec un savoir particulier, mais les succès sont encore très nombreux.

* *

Il est une méthode préconisée, il y a quelques années, par le docteur Laborde ; elle semble plus à la portée de tout le monde. C'est celle des tractions rythmées de la langue.

Elle mérite d'être vulgarisée et propagée partout. Et, devant les résultats admirables de la science, on ne peut se défendre de cette réflexion, que sont bien coupables ceux qui s'en vont proclamant partout la faillite, et, pendant ce temps, on continue à distribuer les lauriers aux grands capitaines, faucheurs de peuples, et aux inventeurs d'engins destructeurs.

Le docteur Laborde, chef des travaux physiologiques à la Faculté, membre de l'Académie de médecine, fit sa première communication à cette Société savante à la séance du 5 juillet 1892. Elle avait pour titre : « De la mort apparente à la suite de l'asphyxie par submersion ou noyade, et d'un nouveau et puissant moyen d'y remédier. »

Après de nombreuses expériences préliminaires, il a pu arriver à des résultats admirables et qui semblent bien concluants.

* *

Depuis sa mise en pratique, les témoignages favorables arrivent de toutes parts. En voici un des plus curieux. Il est rapporté par M. Hillairet, d'Angoulême : « Samedi dernier, une fillette de deux ans et demi, sortant de table pendant que ses parents sont à déjeuner, va dans la cour, où on faisait la lessive. Cette enfant tombe la tête la première dans un tonneau d'eau (barrique coupée en deux).

» Combien de temps est-elle restée ? Les parents l'ignorent. Mais, s'apercevant de son absence, la mère sort de table, va dans la cour et enlève l'enfant, « qui ne donnait plus signe de vie » ; pas besoin de peindre le désespoir des parents, qui transportent au plus vite l'enfant chez le pharmacien le plus proche de chez eux.

» Le pharmacien déclare que l'enfant est morte et qu'il n'y a plus rien à faire.

» On vient me chercher à trois heures (la plupart des médecins étant à leurs visites).

» J'arrive, je trouve l'enfant dans son lit, « froide,

sans pouls ». Je la crois « morte », moi aussi. Mais enfin je crois devoir essayer...

» Je desserre les dents avec une petite cuillère, je saisis la langue avec une pince plate, je fais la « traction rythmée de la langue » pendant dix minutes, tout en flagellant l'enfant sur tout le corps, en lui donnant des tapes sur la figure et faisant la respiration artificielle.

» Au bout de quelques minutes, les joues se colorent légèrement en rouge; je dis aux parents qui m'entourent que je crois que la petite fille n'est pas morte.

» Je continue les tractions de la langue; j'entends un long soupir; je la crois sauvée; elle retombe dans le coma. Je continue les tractions rythmées; l'enfant porte la main à sa bouche.

» Je la fais mettre dans des linges bien chauds et je reprends les tractions.

» L'enfant pousse un petit cri et ouvre les yeux; les bras remuent.

» Je la fais mettre sur les genoux de la mère, auprès du feu et dans des flanelles bien chaudes. Je recommande de ne pas la laisser dormir et de la flageller légèrement par tout le corps.

» Il était quatre heures de l'après-midi; je reviens à cinq heures: l'enfant, quoique bien fatiguée, parle et sourit.

» Le lendemain, je vais la voir; elle était debout et jouait dans la chambre avec sa poupée. »

Il y a d'autres cas cités de noyés sauvés après vingt minutes d'immersion.

Voici sommairement, en quoi consiste la méthode Laborde des tractions rythmées de la langue :

I. — Saisir solidement le corps de langue (tiers antérieur) entre le pouce et l'index, avec un linge quelconque ou le mouchoir que l'on a dans sa poche, ou même avec les doigts nus, et exercer sur cet organe, de quinze à vingt fois par minute, de « fortes tractions répétées, successives, rythmées », suivies de relâchement, en imitant les mouvements rythmiques de la respiration elle-même.

II. — Pendant les tractions, il importe de sentir que l'on tire bien sur la racine de la langue qui s'y prête, par son élasticité et sa passivité, surtout dans les cas de mort apparente.

III. — Lorsqu'on commence à sentir une certaine résistance, c'est que la fonction respiratoire se rétablit et que la vie revient; il se fait alors habituellement un ou plusieurs mouvements de déglutition, bientôt suivis d'une inspiration bruyante appelée le « hoquet inspirateur », premier signe de la « reviviscence ».

IV. — Si, au moment de saisir la langue, les mâchoires sont encore contractées et les dents serrées, les écarter en forçant avec les doigts, si c'est possible, ou avec un corps résistant quelconque.

V. — Il est utile en prenant la langue, tout au début des tractions, d'introduire l'index de l'autre main au fond de l'arrière-gorge, de façon à aider à la provocation du vomissement, afin de dégager autant que possible l'estomac de l'eau ou des aliments qui l'encombrent.

Nota important. — Il est de toute nécessité d'employer cette méthode de préférence et avant toute autre. Mais il faut user concurremment de tous les moyens adjuvants.

Il ne faut pas se lasser de faire les tractions. On a vu opérer des rappels à la vie même après trois heures de soins, et dans des cas de vingt, trente et quarante minutes de submersion.

Quand le malade a rouvert les yeux et qu'il est revenu à la vie, le moment est venu de le rechauffer vigoureusement par des frictions, des enveloppements, des boules d'eau chaude. On peut même brosser la plante des pieds.

Il ne faut pas donner de boisson à un noyé avant qu'il ait repris ses sens et qu'il puisse facilement avaler. Cependant on peut, en vue de le ranimer, lui introduire dans la bouche quelques gouttes d'eau de mélisse.

Quand « le noyé est revenu à lui », il faut le coucher dans un lit bassiné et l'y laisser reposer le temps nécessaire.

Souhaitons que ces conseils ne soient pas inutiles.

MONTVILLE.

Causerie Bibliographique

AUS DEN TIEFEN DES WELTMEERES, par C. CHUN. — Un vol. gr. in-8° de 549 pages, avec 6 chromolithographies, 8 héliogravures, 32 planches hors texte, 2 cartes et 389 figures. — G. Fischer, Léna. — Prix : 18 marks.

Le très beau volume que nous avons sous les yeux renferme la relation, par M. Carl Chun, de l'expédition de la *Valdivia*, qui, naguère, faisait un fort long voyage de circumnavigation, à l'effet de recueillir des données précises sur différents problèmes scientifiques, et particulièrement sur ceux qui se rattachent aux grands fonds océaniques, à leur contenu, aux conditions qu'ils présentent.

L'ouvrage de M. Chun est fort intéressant : il est par surcroît admirablement illustré. Tout en étant destiné à relater un voyage essentiellement scientifique, ce volume est, du reste, de ceux que chacun peut lire : il s'adresse non pas seulement au spécialiste, mais au grand public; c'est une œuvre de vulgarisation, et l'exposition des problèmes qu'allait élucider la *Valdivia*, et les réponses qu'elle a obtenues aux questions posées, sont formulées en termes très compréhensibles, qui ne nécessitent point une éducation spéciale. L'œuvre est destinée à instruire, sans doute, mais de façon pittoresque et amusante : elle rappelle, de façon générale, l'excellente relation qu'a faite Moseley du voyage du *Challenger*, et ce n'est point là un médiocre compliment.

Les parages que visita la *Valdivia* ont été nombreux et divers : car, commençant par l'Ecosse et les Féroë, le navire passa dans l'Atlantique nord, visita les Canaries, descendit le long de la côte africaine, s'arrêtant au Cameroun, puis au Congo, s'engageant dans l'Atlantique sud, pour aller jusqu'au Cap, puis à l'île Bouvet et à l'Océan Antarctique, et remonter ensuite par Kerguelen, l'Océan Indien, Sumatra, les Nicobar, les Maldives, les Seychelles, et l'Afrique orientale, la mer Rouge et la Méditerranée. Les étapes successives, le récit des aventures — ou incidents, car aventures est un bien gros mot — la description rapide et pittoresque des endroits visités et de leurs habitants, la narration des excursions faites un peu partout, en vue d'examiner de près la faune et la flore, l'exposé, en termes simples, des opérations de sondage, de dragage, et des autres manœuvres de l'océanographie moderne, fournissent les éléments de la plus grande partie du livre; ceux qui veulent avoir une vue à la fois plus étendue et plus détaillée sur les résultats scientifiques de l'expédition trouveront à satisfaire amplement leur curiosité en lisant les chapitres spéciaux qui concernent la faune des profondeurs, et celle de la haute mer, et leur biologie. Là, en effet, l'auteur présente tour à tour les formes étranges de la mer profonde, les poissons, les crustacés, les échinodermes; il les décrit, il les figure, il en expose les singularités.

Mais cette partie technique n'occupe qu'une place subordonnée : le livre est essentiellement destiné au grand public qui demande plus à être distrait, ou amusé, qu'instruit. Le dit public aurait mauvaise grâce à n'être pas reconnaissant des efforts de M. Chun : car son livre de voyages est des plus variés; il est plein de renseignements de toutes sortes et abondamment pourvu d'admirables illustrations montrant la nature sous tous les aspects qu'elle revêt depuis la banquise polaire jusqu'à l'opulente forêt tropicale. Il convient aussi de féliciter l'éditeur, M. G. Fischer, qui a produit un livre qui fait grand honneur à la librairie allemande.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 18 au 25 Août 1901

| | |
|---|--|
| NEWCASTLE, vapeur <i>Rothbarg</i> , angl., c. W.-L. Heuwitt, houille. | |
| GALERIA, b.-g. <i>Conception</i> , fr., c. Simon Pietri, charbon. | |
| CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero, sable. | |
| — b. <i>Diva-Pugliano</i> , fr., c. Niel, — | |
| — b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan, — | |
| — b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel, — | |
| — b. <i>Fortune</i> , fr., c. Dalbéra, — | |
| — b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud, — | |
| — b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Ballait, — | |
| — b. <i>La Paix</i> , fr., c. Augier, — | |

Départs du 18 au 28 Août

| | |
|--|--|
| A LA MER, yacht à vapeur <i>Ondina</i> , ital., c. Manjarotti, sur lest. | |
| MENTON, b.-g. <i>Constanza-Tita</i> , ital., c. Marcenaro, — | |
| CANNES, b. <i>Elisa</i> , fr., c. Albert, — | |
| — b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero, — | |
| — b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel, — | |
| SAINT-TROPEZ, b. <i>Fortune</i> , fr., c. Dalbéra, — | |
| CANNES, b. <i>Diva-Pugliano</i> , fr., c. Niel, — | |
| — b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan, — | |
| — b. <i>La Paix</i> , fr., c. Augier, — | |

SOCIÉTÉ DES GLACIÈRES DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au capital de 300,000 fr.
Siège social : Chemin de Fontvieille
Monaco-Condamine

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège social, pour le **Samedi 14 Septembre, à 9 heures et demie du matin.**

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Examen de l'actif et du passif de la Société ;
- 3° Résolutions à prendre.

N.-B. — Conformément à l'article 31 des Statuts, tout propriétaire de dix actions au moins, doit, pour avoir le droit d'assister à l'assemblée, déposer ses titres au siège social, trois jours avant l'ouverture de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur brevetée de S. A. S. le Prince de Monaco

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris
Pour la fabrication des objets en bois d'olivier
Souvenirs du pays

MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS
JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES
PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES
FOURNITURES DE BUREAUX
PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — ÉVENTAILS
GANTS. — RUBANS. — VOILETTES
CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES
CRAVATES. — CHAUSSURES FINES
OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES
ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS
ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

VENTE APRÈS FAILLITE

d'un fonds de commerce de Lingerie fine. — Couture et modes.

Exploité dans la plus belle situation de Monte Carlo.
S'adresser à M. Cioco, Syndic, à Monaco.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

Imprimerie de Monaco — 1901